Résumé du Prospectus

Prix d'Emission (Commission incluse) : 10,00 EUR

Very Long Term Warrants
Series 08-11

(les "Warrants")

émis par

DEXIA BANQUE BELGIQUE

société anonyme de droit belge à durée illimitée, ayant son siège à B-1000 Bruxelles,
Boulevard Pachéco 44, inscrite au Registre des Personnes Morales à Bruxelles
sous le numéro 0403.201.185
et soumise à la TVA sous le numéro BE 403.201.185

L'Emetteur assume la responsabilité de l'information reprise dans le Prospectus en version anglaise, ainsi que l'entière responsabilité pour ce résumé en français. La concordance des différentes versions linguistiques du résumé est assurée par Dexia Banque Belgique S.A. qui en assume la responsabilité.

Le Prospectus et ce résumé sont disponibles gratuitement dans les agences de Dexia Banque Belgique SA ayant son siège à 1000 Bruxelles, Boulevard Pachéco 44. Le public peut souscrire aux Warrants du 13 octobre au 17 octobre 2008 (avant 16h), avec possibilité de clôture anticipée auprès des agences de Dexia Banque Belgique SA (tél. : 0800/999.00).

Le Prospectus a été approuvé par la Commission Bancaire et Financière et des Assurances en date du 7 octobre 2008 conformément à l'article 23 de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés. Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'opération, ni de la situation de l'Emetteur.

AVERTISSEMENT :
L'investisseur doit être conscient du fait qu'il peut subir une perte d'un montant aussi élevé que celui du capital investi. L'évolution de la valeur du Warrant dépend d'une multitude de facteurs (dont il importe de prendre connaissance dans le Prospectus) et ne dépend donc pas uniquement de l'évolution de la valeur de la valeur sous-jacente.

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Warrants doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant-titulaire du Warrant peut, selon la législation nationale des états membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. La responsabilité civile est attribuée aux personnes qui ont présenté ce résumé y compris sa traduction, et en ont demandé la notification, cette personne étant l'Emetteur, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

Ce résumé est daté du 6 octobre 2008.

Facteurs de risque

Un warrant call sur une valeur donne au détenteur (le 'Détenteur du Warrant') le droit mais non l'obligation d'acheter la Valeur Sous-Jacente à un prix prédéterminé (le 'Prix d'Exercice') durant une période prédéterminée (la 'Période d'Exercice').

Des risques significatifs sont liés aux Warrants décrits dans ce résumé. Ces risques ne se limitent pas seulement à des risques de marché (mouvements sur les marchés des taux d'intérêt, de la Valeur Sous-Jacente et volatilités,…), des risques de prix, des risques de liquidité le marché secondaire est étroit bien que Dexia Banque assurera toujours la liquidité des Warrants en proposant un prix de rachat) et des risques de crédit (rating de crédit de l'Emetteur).

Les Warrants impliquent une prise de risque importante, en particulier au regard de l'évolution de la Valeur Sous-Jacente. En outre, ces risques peuvent inclure, entre autres, les risques liés aux taux d'intérêt jusqu'à la Date d'Echéance, à la valeur temporelle et les risques politiques. Du fait de leur nature, les Warrants peuvent être susceptibles de connaître des fluctuations de cours considérables pouvant, dans certaines circonstances, entraîner une perte totale du prix d'achat des Warrants. Les acquéreurs potentiels doivent être conscients que la valeur des Warrants est susceptible de baisser et être préparés à subir une perte totale de leur investissement. Ce risque reflète la nature du Warrant, actif qui, tous les autres facteurs restant inchangés, a tendance à voir sa valeur baisser dans le temps et qui est susceptible de ne plus rien valoir à sa Date d'Echéance.

Les acquéreurs potentiels de Warrants doivent être expérimentés en matière de warrants et d'opérations sur warrants, ils doivent être conscients des risques inhérents aux opérations portant sur les Warrants et ne prendre leur décision d'investissement qu'après un examen approfondi, avec leurs propres conseils, de l'adéquation d'un investissement en de tels Warrants à leur situation financière propre, de l'information mentionnée dans ce résumé et de l'information figurant dans le Prospectus.

Le risque de perte d'une partie ou de la totalité du prix d'achat d'un Warrant à la Date d'Echéance, implique que, afin d'obtenir et de réaliser un rendement positif sur son investissement, un acquéreur de Warrant doit, de manière générale, anticiper correctement le sens, la date et l'ampleur des fluctuations de la valeur de la Valeur Sous-Jacente du Warrant.

Les fluctuations de la Valeur Sous-Jacente du Warrant affecteront la valeur du Warrant. Les acquéreurs de Warrants risquent de perdre la totalité de leur investissement si la Valeur Sous-Jacente n'évolue pas conformément aux anticipations.

Résumé des "Information concernant les Warrants offerts"

Emetteur:	Dexia Banque Belgique SA, société de droit belge à durée illimitée (ci-après « Dexia Banque » voir ci-dessous "Informations relatives à l'Emetteur")
Période de souscription:	Les Warrants seront offerts en souscription du 13 octobre au 17 octobre 2008 (jusqu'à 16h)
Montant Nominal:	Maximum 200.000.000 EUR
Date d'Emission:	3 novembre 2008
Date de Paiement:	3 novembre 2008
Date d'Echéance:	3 novembre 2058
Type de Warrant:	Call Warrants qui sont seulement exerçables durant la Période d'Exercice
Période d'Exercice:	Chaque jour bancaire ouvrable du 3 octobre 2058 jusqu'à la Date d'Echéance inclue
Date d'Exercice:	Le jour pendant la Période d'Exercice où les Warrants sont exercés.
Prix d'Emission (Commission incluse):	10,00 EUR (étant 9,50 EUR, augmenté de la Commission)
Commission:	0,50 EUR
Coûts:	Il n'y a pas de coûts additionnels liés à la souscription
Parité:	La Parité est le nombre de Warrants nécessaire pour acheter une Valeur Sous-Jacente au payement du Prix d'Exercice. La Parité est égal à 89.60 % de la Valeur Nette d'Inventaire de la Valeur Sous-Jacente au 4 novembre 2008 (qui sera publié à www.dexia.be le 5 novembre 2008) divisé par le Prix d'Emission commission exclue.
Livraison Physique:	Non applicable
Valeur Sous-Jacente:	La Valeur Sous-Jacente est une action de Dexia Equities L Euro 50 Capitalisation (ISIN code: LU0012091087 – Bloomberg Code: ELK3591 LX), un compartiment de la sicav Dexia Equities L, un OPC de droit luxembourgeois
Prix d'Exercice:	Le Prix d'Exercice est égal à la Valeur Nette d'Inventaire de la Valeur Sous-Jacente le 4 novembre 2008, qui sera publié sur www.dexia.be (Epargner & Investir / Produits / Fonds / Fonds SICAV d'actions) le 5 novembre 2008 (< TO BE DETERMINED > EUR)
Exercice:	Livraison de la Valeur Sous-Jacente contre paiement du Prix d'Exercice. La demande d'Exercice doit être introduite durant de la Période d'Exercice

Code ISIN:	BE0305377211
Droit applicable:	Les Warrants sont régis par le droit belge
Cotation:	Non

Description de la Valeur Sous-Jacente

Dexia Equities L Euro 50 Capitalisation est un compartiment de la sicav Dexia Equities L, un OPC établi conformément aux lois du Luxembourg. Les actifs se composent d'un portefeuille investi en valeurs mobilières à revenu variable principalement actions, obligations convertibles et warrants émises principalement par des sociétés européennes et traitées sur les bourses de ces pays. Le portefeuille investit au moins 2/3 des actifs nets en valeurs mobilières de type actions compris dans l'indice Dow Jones EURO STOXX 50 ® sans pourtant y être indexé. 2/3 des actifs nets seront toujours investis en valeurs mobilières libellées en Euro sur ces marchés.
Le compartiment pourra détenir à titre accessoire des liquidités ou des instruments du marché monétaire dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois.

L'information relative à la Valeur Sous-Jacente provient du prospectus de Dexia Equities L Euro 50 (qui est disponible gratuitement dans toutes les agences de Dexia Banque et qui peut être consulté sur le site internet www.dexia.be sous Epargner & Investir / Produits / Fonds / Fonds SICAV d'actions). L'Emetteur confirme que cette information a, en partie, été reproduite des écrans Bloomberg < ELK3591 LX >. L'Emetteur confirme aussi que pour autant qu'il soit conscient et capable de vérifier de telles informations, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites imprécises ou trompeuses.

Description de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50 ®

Le Dow Jones EURO STOXX 50 ® index (code Bloomberg SX5E) reflète la performance de 50 entreprises de la zone euro qui sont le leader du marché dans leur secteur. L'indice est un indice pondéré de capitalisation boursière 'free float' qui représente environ 60% de la capitalisation boursière de l'indice Dow Jones EURO STOXX Total Market® Index. La pondération de ces actions dans l'Indice est basée sur le nombre d'actions 'free float', c'est-à-dire le nombre d'actions disponibles pour le trading.

Cet indice a été développé sur une base de 1000 au 31 décembre 1991.

L'indice est calculé en continu et coté.

Composition de l'indice au 01 août 2008 : Aegon NV, Air Liquide SA, Alcatel SA, Allianz AG, ArcelorMittal, Assicurazioni Generali SpA, AXA SA, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA, Banco Santander Central Hispano SA, BASF AG, Bayer AG, BNP Paribas SA, Carrefour SA, Cie de Saint-Gobain, Credit Agricole SA, DaimlerChrysler AG, Deutsche Bank AG, Deutsche Boerse,AG, Deutsche Telekom AG, E.On AG, Enel SpA, ENI SpA, Fortis, France Telecom SA, Groupe Danone, Iberdrola SA, ING Groep NV, Koninklijke Philips Electronics NV, L'Oreal SA, LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SA, Muenchener Rueckversicherungs AG, Nokia OYJ, Renault SA, Repsol YPF SA, RWE AG, Sanofi-Aventis, Sanpaolo IMI SpA, SAP AG, Schneider Electric SA, Siemens AG, Societé Generale, Suez SA, Telecom Italia SpA, Telefonica SA, Total SA, UniCredito Italiano SpA, Unilever NV, Vinci SA, Vivendi, Volkswagen AG..

Evolution historique

a) Evolution historique de la Valeur Sous-Jacente

Source: *Bloomberg*

	PLUS HAUT (en EUR)	***PLUS BAS (en EUR)***
1 janvier 1999 –31 mars 1999	*579,20*	*529,89*
1 avril 1999 – 30 juin 1999	*596,89*	*552,60*
1 juillet 1999 – 30 septembre 1999	*612,44*	*544,27*
1 octobre 1999 – 31 décembre 1999	*742,99*	*554,78*
1 janvier 2000 –31 mars 2000	*857,50*	*694,09*
1 avril 2000 – 30 juin 2000	*834,95*	*756,97*
1 juillet 2000 - 30 septembre 2000	*827,75*	*760,75*
1 octobre 2000 – 31 décembre 2000	*779,46*	*703,84*
1 janvier 2001 –31 mars 2001	*727,53*	*588,84*
1 avril 2001 – 30 juin 2001	*694,85*	*610,36*
1 juillet 2001 - 30 septembre 2001	*655,56*	*444,26*
1 octobre 2001 – 31 décembre 2001	*585,33*	*493,06*
1 janvier 2001 –31 mars 2001	*584,96*	*523,03*
1 avril 2001 – 30 juin 2001	*575,16*	*452,06*
1 juillet 2001 - 30 septembre 2001	*487,56*	*338,82*
1 octobre 2001 – 31 décembre 2001	*413,73*	*332,16*
janvier 2003	*390,71*	*333,57*
février2003	*350,90*	*318,07*
Mars 2003	*347,33*	*285,44*
avril 2003	*365,53*	*314,64*
mai 2003	*369,59*	*346,39*
juin 2003	*393,06*	*368,28*
juillet 2003	*392,43*	*369,09*
août 2003	*405,26*	*380,28*

septembre 2003	*412,33*	*372,95*
octobre 2003	*400,73*	*379,31*
novembre 2003	*413,75*	*399,95*
décembre 2003	*428,25*	*412,31*
janvier 2004	*449,95*	*432,12*
février 2004	*456,20*	*437,43*
mars 2004	*460,52*	*420,30*
avril 2004	*452,37*	*433,36*
mai 2004	*439,77*	*413,77*
juin 2004	*444,89*	*424,08*
juillet 2004	*440,21*	*413,80*
août 2004	*425,95*	*406,58*
septembre 2004	*439,84*	*423,65*
octobre 2004	*446,24*	*430,17*
novembre 2004	*458,97*	*448,58*
décembre 2004	*463,46*	*453,41*
janvier 2005	*468,06*	*458,59*
février 2005	*484,96*	*471,79*
Mars 2005	*489,21*	*475,56*
Avril 2005	*484,47*	*460,83*
mai 2005	*490,91*	*464,48*
juin 2005	*504,90*	*491,40*
juillet 2005	*529,78*	*503,63*
août 2005	*536,15*	*512,03*
septembre 2005	*543,50*	*519,58*
octobre 2005	*549,35*	*514,17*
novembre 2005	*550,36*	*526,62*
décembre 2005	*572,86*	*554,39*
janvier 2006	*583,46*	*559,68*
février 2006	*603,57*	*581,09*
mars 2006	*610,517*	*584,94*
avril 2006	*615,20*	*595,33*
mai 2006	*613,87*	*557,64*
juin 2006	*575,31*	*537,35*
juillet 2006	*583,10*	*550,69*
août 2006	*604,02*	*574,14*
septembre 2006	*611,35*	*587,85*
octobre 2006	*629,77*	*607,66*
novembre 2006	*642,54*	*621,04*
décembre 2006	*647,18*	*616,14*
janvier 2007	*663,23*	*642,05*
février 2007	*674,31*	*642,85*
mars 2007	*655,70*	*611,50*
avril 2007	*691,54*	*654,29*
mai 2007	*717,84*	*692,26*
juin 2007	*724,34*	*695,66*
juillet 2007	*726,19*	*673,99*
août 2007	*695,22*	*646,85*
septembre2007	*699,94*	*658,49*
octobre2007	*713,42*	*694,54*
novembre2007	*703,37*	*669,97*
décembre2007	*716,75*	*690,26*
janvier 2008	*696,89*	*578,67*
février 2008	*621,70*	*590,15*
mars 2008	*621.70*	*590.15*
avril 2008	*591.67*	*549.72*

mai 2008	*615.49*	*603.23*
juin 2008	*630.28*	*607.68*
juillet 2008	*615.02*	*552.66*
août 2008	*565.25*	*537.12*
septembre2008	*563.28*	*483.90*
Valeur Nette d'Inventaire en EUR (03/10/2008)	*497.09*	

Source: *Bloomberg*

b) ***Evolution historique de l'indice Dow Jones EURO STOXX 50 ®***

Source: *Bloomberg*

	PLUS HAUT	***PLUS BAS***
1 janvier 1999 –31 mars 1999	*3685,36*	*3325,56*
1 avril 1999 – 30 juin 1999	*3867,89*	*3573,60*
1 juillet 1999 – 30 septembre 1999	*3971,84*	*3512,71*
1 octobre 1999 – 31 décembre 1999	*4904,46*	*3607,72*
1 janvier 2000 –31 mars 2000	*5464,43*	*4500,69*
1 avril 2000 – 30 juin 2000	*5434,81*	*4903,92*
1 juillet 2000 - 30 septembre 2000	*5392,63*	*4915,18*
1 octobre 2000 – 31 décembre 2000	*5101,40*	*4614,24*
1 janvier 2001 –31 mars 2001	*4787,45*	*3891,49*
1 avril 2001 – 30 juin 2001	*4582,07*	*4039,16*
1 juillet 2001 - 30 septembre 2001	*4304,44*	*2877,68*
1 octobre 2001 – 31 décembre 2001	*3828,76*	*3208,31*
1 janvier 2002 –31 mars 2002	*3833,09*	*3430,18*
1 avril 2002 – 30 juin 2002	*3748,44*	*2928,72*
1 juillet 2002 - 30 septembre 2002	*3165,47*	*2187,22*
1 octobre 2002 – 31 décembre 2002	*2669,89*	*2150,27*
janvier 2003	*2529,86*	*2154,53*

février2003	*2280,82*	*2058,97*
Mars 2003	*2249,11*	*1849,64*
avril 2003	*2365,97*	*2067,23*
mai 2003	*2389,74*	*2229,43*
juin 2003	*2527,44*	*2365,76*
juillet 2003	*2519,79*	*2366,86*
août 2003	*2593,55*	*2436,06*
septembre 2003	*2641,55*	*2395,87*
octobre 2003	*2542,52*	*2427,06*
novembre 2003	*2592,91*	*2517,38*
décembre 2003	*2660,37*	*2572,70*
janvier 2004	*2746,40*	*2687,39*
février 2004	*2775,08*	*2678,48*
mars 2004	*2804,06*	*2608,38*
avril 2004	*2795,53*	*2694,18*
mai 2004	*2753,15*	*2626,96*
juin 2004	*2840,04*	*2713,29*
juillet 2004	*2806,62*	*2640,61*
août 2004	*2712,45*	*2580,04*
septembre 2004	*2790,67*	*2691,67*
octobre 2004	*2834,62*	*2734,37*
novembre 2004	*2922,24*	*2834,03*
décembre 2004	*2955,11*	*2888,02*
janvier 2005	*2984,59*	*2924,01*
février 2005	*3085,95*	*3008,85*
Mars 2005	*3114,54*	*3032,13*
Avril 2005	*3090,72*	*2930,10*
mai 2005	*3096,54*	*2949,09*
juin 2005	*3190,80*	*3099,20*
juillet 2005	*3333,05*	*3170,06*
août 2005	*3370,84*	*3224,10*
septembre 2005	*3429,42*	*3274,42*
octobre 2005	*3464,23*	*3241,14*
novembre 2005	*3471,43*	*3312,45*
décembre 2005	*3616,33*	*3499,40*
janvier 2006	*3691,41*	*3532,68*
février 2006	*3840,56*	*3671,37*
mars 2006	*3874,61*	*3727,96*
avril 2006	*3888,74*	*3770,79*
mai 2006	*3890,94*	*3539,77*
juin 2006	*3648,92*	*3408,02*
juillet 2006	*3710,60*	*3492,11*
août 2006	*3817,86*	*3640,60*
septembre 2006	*3899,41*	*3739,70*
octobre 2006	*4027,29*	*3880,14*
novembre 2006	*4109,81*	*3974,62*
décembre 2006	*4140,66*	*3932,09*
janvier 2007	*4195,22*	*4090,88*
février 2007	*4272,32*	*4087,12*
mars 2007	*4191,58*	*3906,15*
avril 2007	*4416,79*	*4189,55*
mai 2007	*4512,65*	*4391,87*
juin 2007	*4556,97*	*4376,42*
juillet 2007	*4557,57*	*4239,18*
août 2007	*4364,22*	*4062,33*
septembre 2007	*4389,33*	*4136,45*

octobre 2007	*4489,79*	*4356,24*
novembre 2007	*4415,27*	*4195,58*
décembre 2007	*4469,47*	*4301,34*
janvier 2008	*4339,23*	*3577,99*
février 2008	*3867,47*	*3678,16*
mars 2008	*3867.47*	*3678.16*
avril 2008	*3684.54*	*3431.82*
mai 2008	*3828.46*	*3671.28*
juin 2008	*3882.28*	*3711.03*
juillet 2008	*3737.34*	*3340.27*
août 2008	*3445.66*	*3248.92*
septembre 2008	*3416.46*	*3000.83*
Cours de clôture (03/10/2008)	*3113.82*	

Source: *Bloomberg*

c) Comparaison historique des évolutions mentionnées au point a) et b)

Source: *Bloomberg*

Le service financier

Le service financier sera assuré par Dexia Banque.

Le cours des Warrants est disponible dans toutes les agences de Dexia Banque sur simple demande ou sur le site www.dexia.be (Corporate Banking / Placements / Warrants). Dexia Banque organisera un marché secondaire à partie du jour bancaire ouvrable suivant la Date d'Emission en assurant la liquidité par l'affichage de prix de rachat. Des frais de courtage de maximum 1% (taxe sur opération de bourse non comprise) peuvent être appliqués sur ce prix de rachat.

De plus, le prix de rachat du Warrant est fonction des conditions de marché (en pratique, les conditions entre 16h30 et 17h30 (Brussels Time)) concernant les taux d'intérêts, la Valeur Sous-Jacente et la volatilité …

Information sur la détermination du cours des Warrants

La valeur des Warrants est détermine grâce à des modèles de valorisation des options (comme par exemple le modèle de 'Black & Scholes', le modèle trinomial, …). Cette valeur est définie par plusieurs variables. L'impact de quelques unes de ces variables peut être décrit comme suit :

- La valeur de la Valeur Sous-Jacente : la valeur du Warrant augmente si la Valeur Sous-Jacente augmente par rapport au Prix d'Exercice.
- Le Prix d'Exercice : la valeur du Warrant augmente si la Valeur Sous-Jacente augmente par rapport au Prix d'Exercice
- La volatilité : la valeur du Warrant varie en fonction de la volatilité attendue de la Valeur Sous-Jacente jusqu'à la Date d'Echéance.. La volatilité est le changement du cours de la Valeur Sous-Jacente calculé sur un intervalle de temps fixé. La probabilité qu'un Warrant soit plus 'dans-la–monnaie' est plus importante si la Valeur Sous-Jacente est hautement volatile. (i.e. s'il y a beaucoup de mouvement substantiel des cours), que si la Valeur Sous-Jacente est peu volatile. Ainsi, la valeur d'un Warrant va augmenter si la volatilité de la Valeur Sous-Jacente augmente.
- La maturité restante : plus longue est la maturité restante (jusqu'à la Date d'échéance), plus grande est la probabilité que le Warrant soit dans-la-monnaie à un certain moment durant cette maturité restante. C'est pourquoi en circonstances normales, la valeur du Warrant avec une plus longue maturité sera plus grande que la valeur d'un Warrant avec une maturité plus courte. En résumé, la valeur du Warrant diminue si la maturité restante diminue.
- Le taux d'intérêt pour la maturité restante: la valeur du Warrant augmente si le taux d'intérêt jusqu'à la Date d'échéance augmente.

Les investisseurs doivent prendre en considération que les variables mentionnées ci-dessus peuvent chacune indépendamment influencer le cours du Warrant. Dans la pratique, ces variables bougent de manière simultanée. En conséquence, le changement du cours du Warrant peut seulement être déterminé en prenant en considération l'effet combiné des changements de valeur de chacune de ces variables indépendantes.

Information sur le comportement des Warrants

Le Warrant a un levier. Cela signifie que chaque fluctuation de cours de la Valeur Sous-Jacente est en principe grossie.

Le levier d'un Warrant est déterminé selon la formule suivante :

(Levier = $\partial P/\partial S$ x S/P)

où :

S = cours de la Valeur Sous-Jacente

P = valeur du Warrant

Le rapport $\partial P/\partial S$, appelé le Delta du Warrant, est la mesure dans laquelle le Warrant change de valeur divisé par la mesure dans laquelle le sous-jacent de la valeur change. $\partial P/\partial S$ n'est pas une constante, le rapport change pendant toute la durée du Warrant.

A mesure que le levier se rapproche de 1, un Warrant se comporte de plus en plus comme la Valeur Sous-Jacente et le risque lié au Warrant est par conséquent presque le même que le risque lié à la détention de cette Valeur Sous-Jacente. Il ressort de la formule susmentionnée que le levier tend vers 1 lorsque le delta du Warrant, $\partial P/\partial S$, et S/P tendent vers 1. Ces deux rapports tendent vers 1 à mesure que, entre autres, la durée du Warrant s'allonge et, par conséquent, que la valeur temporelle initiale du Warrant augmente.

Les Warrants émis par Dexia Banque ont une très longue durée. La conséquence inévitable est que le levier initial du Warrant est presque égal à 1 (entre 1 et 1,2). Cela reste également ainsi pendant une grande partie de la durée du Warrant.

Régime fiscal des Warrants en Belgique

(a) Régime applicable aux personnes physiques résidents en Belgique

Il n'y a pas d'impôt sur les revenus pour la plus-value réalisée par le Détenteur d'un Warrant lors de la vente ou de l'Exercice des Warrants, à condition que ces plus-values ne soient pas à caractère spéculatif (comme décri dans l'article 90, 1° CIR) ni professionnel. Les pertes ne sont pas déductibles.

La vente et l'achat au marché secondaire de Warrants à l'intervention d'un intermédiaire belge professionnel sont soumis à une taxe sur opération de bourse de 0,17% sur le prix de vente avec un maximum de 500 EUR par transaction et par partie.

(b) Régime fiscal applicable aux contribuables soumis à l'impôt des sociétés

La plus-value obtenue par le Détenteur d'un Warrant lors de la vente des Warrants est soumise à l'impôt des sociétés. La perte est déductible.

La vente et l'achat au marché secondaire de Warrants à l'intervention d'un intermédiaire belge professionnel sont soumis à une taxe sur opération de bourse de 0,17% sur le prix de vente avec un maximum de 500 EUR par transaction et par partie.

La plus-value obtenue par le Détenteur du Warrant lors de la vente de l'action (obtenue lors de l'Exercice du Warrant) est soumise à l'impôt des sociétés. La perte n'est pas déductible. Dans le cas d'un Exercice de Warrant, le prix d'achat payé par le Détenteur du Warrant n'entre pas en compte pour les déductions fiscales.

Cette information est d'ordre général et ne vise pas à traiter tous les aspects spécifiques d'un investissement en Warrants. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leur conseiller fiscal sur base de leur situation spécifique.

Livraison des Warrants

Les Warrants ne sont pas livrables physiquement et seront déposés en dossier-titres chez Dexia Banque. Dexia Banque ne comptera pas de droit de garde pour la conservation des Warrants en dossier titres.

Procédure d'Exercice

a) Avis d'Exercice

Le jour où les Warrants sont exercés est appelé Date d'Exercice et celui-ci se situe dans la Période d'Exercice (chaque jour bancaire ouvrable du 3 octobre 2058 jusqu'à la Date d'Echéance incluse). Pour exercer les Warrants, le Détenteur des Warrants doit compléter l'avis d'exercice ci-joint et l'envoyer ou le remettre à une agence de Dexia Banque au plus tôt au début de la Période d'Exercice et au plus tard à la Date d'Echéance. L'avis d'exercice peut être obtenu auprès de toute agence de Dexia Banque.

En cas d'Exercice, le Détenteur du Warrant recevra la Valeur Sous-Jacente sur son dossier-titres 3 jours bancaires ouvrables après la Date d'Exercice.

Les frais (commissions) liés à l'Exercice se composent d'une commission de 2,5% sur le Prix d'Exercice du Warrant avec un minimum de 100 EUR par transaction augmentés des frais de souscription et des frais liés à la Valeur Sous-Jacente.

Si les Warrants ne sont pas exercés durant la Période d'Exercice définie ci-dessus, ils seront rachetés par l'Emetteur à la Date d'Echéance et au prix de rachat à cette date, qui à la Date d'Echéance est égal à la Valeur Nette d'Inventaire de la Valeur Sous-Jacente moins le Prix d'Exercice, pour autant que cette différence soit positive. Ce montant sera en outre diminué des frais de courtage (maximum 1%) et de la taxe sur opérations de bourse.

b) Règlement

Dexia Banque livre ou livrera les Valeurs Sous-Jacentes sur le dossier-titres indiqué par l'investisseur ou qui doit être ouvert par l'investisseur à cette fin.

c) Conséquence de l'Exercice

L'Exercice est irrévocable.

Information relative à l'Emetteur

Dexia Banque est une société anonyme de droit belge à durée illimitée et inscrite au Registre des Personnes Morales à Bruxelles sous le numéro 0403.201.185 et soumise à la TVA sous le numéro BE 0403.201.185.

Conformément à l'article 3 de ses statuts Dexia Banque a pour objet l'activité d'établissement de crédit, y compris les transactions sur instruments financiers dérivés. Dexia Banque peut ainsi – tant pour elle-même que pour compte de tiers ou en participation avec des tiers – par elle-même ou par l'intermédiaire de toute personne physique ou morale, tant en Belgique qu'à l'étranger, entreprendre toutes activités autorisés à un établissement de crédit et faire toutes opérations de banque.

Suite aux turbulences des marchés financiers, il n'est pas exclu que l'Emetteur ou Dexia SA fasse l'objet de changements. Le Prospectus et ce résumé doivent donc être lus en combinaison avec les informations les plus récentes publiées sous la rubrique Actualités sur www.dexia.com et www.dexia.be.

Avis d'Exercice

AVIS D'EXERCICE

Je, soussigné(e)

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
titulaire de _____ (nombre) Very Long Term Warrants Series 08-11 sur l'action Dexia Equities L Euro 50 Capitalisation:

- déclare par la présente vouloir exercer _____ (nombre) Warrants et donc acheter le total des actions Dexia Equities L EURO 50 Capitalisation auxquelles j'ai droit au prix de < TO BE DETERMINED > EUR (le Prix d'Exercice mentionné dans le Prospectus relatif à l'émission des Very Long Term Warrants Series 08-11);

- m'engage à ce qu'à la Date d'Exercice mon compte _ _ _ - _ _ _ _ _ _ _ - _ _ chez Dexia Banque Belgique S.A. soit suffisamment approvisionné pour satisfaire le montant total du Prix d'Exercice, à savoir _____ EUR, plus les frais liés à l'Exercice;

- autorise Dexia Banque Belgique S.A. à prélever le montant total du Prix d'Exercice plus les frais, sur ce compte;

- demande que les Valeurs Sous-Jacentes me soient livrées par inscription en mon dossier-titres numéro _ _ _ - _ _ _ _ _ _ _ - _ _ chez Dexia Banque Belgique S.A.;

- déclare avoir pris entière connaissance des conditions mentionnées dans le Prospectus de Dexia Banque Belgique S.A. relatif à l'émission des Very Long Term Warrants Series 08-11.

Fait le_____ à _____

Signature :